



Communiqué de presse

Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

En ces temps d'austérité, ne les oublions pas !

Dans le recueillement et la dignité, en ce 28 avril, la Confédération des syndicats nationaux tient à souligner la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. La CSN demande d'ailleurs à ses syndicats affiliés et ses membres, partout au Québec, d'observer une minute de silence à 10 heures précises, en hommage aux victimes du travail, dont 164 ont trouvé la mort en 2014.

Il est primordial, particulièrement en ces temps d'austérité, de nous souvenir de ces personnes. « On constate, tant dans le secteur public que privé, que la pression est de plus en plus forte sur la main d'œuvre pour augmenter la productivité alors que les ressources sont réduites », rappelle Jacques Létourneau, président de la CSN.

Qui dit pression dit risques accusés d'accidents ou d'épuisement. « Il faut marteler et rappeler à tous les employeurs, y compris nos gouvernements, que la santé et la sécurité du travail ne doivent jamais être négligées au profit des mesures d'austérité », prévient Jean Lacharité, vice-président de la CSN et responsable de la question de la santé et de la sécurité du travail.

Fusions à la CSST, la CLP et la CRT

Aussi, lorsqu'on nous annonce l'intégration de certains organismes gouvernementaux à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, sans nous donner en retour aucune garantie sur le maintien de sa mission, il y a tout lieu de croire que le visage de l'austérité prend plusieurs formes et qu'elle nous concerne tous. Il est aussi très préoccupant d'entendre le gouvernement proposer de fusionner la Commission des lésions professionnelles avec la Commission des relations du travail, en regard de l'accessibilité à la justice.

Tragédie du Rana Plaza au Bangladesh

Nous nous indignons également du sort de celles et de ceux qui, à travers le monde, travaillent dans des conditions déplorables mettant en péril la santé et la sécurité de millions de femmes et d'hommes. Rappelons-nous les 1135 morts et plus de 2000 blessé-es à la suite de l'effondrement de l'immeuble d'ateliers textiles Rana Plaza au Bangladesh en avril 2013. « Réfléchissons à nos exigences de consommateur. À vouloir payer toujours moins cher, la concurrence débridée se traduit souvent par l'exploitation sauvage de nos frères et sœurs », ajoute Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN et responsable de la condition féminine.

À propos

Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle est composée de près de 2000 syndicats. Elle regroupe plus de 325 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Date : 27 avril 2015

Source : Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Renseignements: Martin Robert, Service des communications de la CSN

Cellulaire : 514 601-8584; bureau : 514 598-2139.